

Météo printanière - prudence

Enedis et RTE invitent à une vigilance accrue à proximité des ouvrages électriques lors de travaux en extérieur

La météo des semaines à venir s'annonce clémente et les températures sont à la hausse : un temps idéal pour les travaux extérieurs (nettoyage du toit et des gouttières, jardinage avec des outils télescopiques, utilisation d'échafaudages, etc.)

Mais prudence, chaque année, les accidents sont nombreux autour des ouvrages électriques ! Enedis et RTE profitent du retour du printemps pour rappeler les bons gestes à adopter en présence de lignes électriques lors de travaux de plein air, à la maison ou pour les professionnels du BTP.

Prévenir et éviter les accidents !

*« Des lignes et câbles électriques peuvent passer à proximité de vos travaux et en vous approchant de trop près, vous pouvez provoquer un arc électrique et risquer l'électrocution. »
« En manœuvrant un engin ou un outil à proximité d'ouvrages électriques, vous pouvez provoquer un arc électrique et risquer l'électrocution. »*

Telles sont les conseils spécifiques aux travaux extérieurs mises en avant dans la nouvelle campagne Electricité Prudence, menée conjointement par Enedis et RTE dans la perspective commune de prévenir et réduire les accidents.

Après l'ouverture de la pêche, occasion de prévenir les aficionados de ce sport de plein air, les deux entités sensibilisent les particuliers et les professionnels du BTP aux risques encourus.

Rappel des consignes à adopter

- Ne bricolez pas ou ne réalisez pas seul des travaux à proximité d'un ouvrage électrique.
- Veillez aux distances quand vous manœuvrez des outils en hauteur ou des engins de levage (échelle, élévateur, nacelle, monte-charge, échafaudage).
- Circulez impérativement nacelle repliée, benne « baissée »
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.
- Ne touchez jamais un câble même isolé !
- Ne touchez jamais une ligne ou un câble électrique tombé au sol !
- Ne faites pas de feu sous une ligne.
- Soyez prudent(s) quand vous préparez votre chantier (mise en place de panneaux, barrières, banderoles...).
- Respectez les distances lorsque vous creusez une tranchée ou manœuvrez un engin de grande hauteur (nacelle, camion benne, etc.).
- Ne manœuvrez pas seul les engins que vous utilisez.
- Circulez impérativement nacelle repliée et benne « baissée ».

Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début de vos travaux.

Rendez-vous sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Pour plus d'informations, Enedis et RTE vous donnent rendez-vous sur le site internet dédié
www.electricite-prudence.fr

Une association pérenne pour un partenariat durable • Les deux entreprises sont associées depuis 2010 pour la campagne de prévention et de sensibilisation Electricité Prudence, rappelant les précautions à prendre, conseils de sécurité et réflexes essentiels à avoir aux abords des ouvrages électriques.

CONTACT PRESSE

Agence la Cerise

Sophie Lacroix & Chloé Torz-Dupuis

05 31 98 57 72 – 06 27 58 25 04

agence@agencelacerise.com



Le réseau
de transport
d'électricité

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU